



**RTF**



**Saint-Brieuc, le 22 avril 2011**

## **LETTRE OUVERTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SAFER-BRETAGNE**

Les membres du Conseil d'administration de la SAFER réunis le 3 mai prochain s'appêtent à attribuer la ferme de Ty Losquet sur la commune de Grâces à l'un des 3 candidats à l'installation retenus.

Le Comité technique de la SAFER a émis un avis d'attribution à une candidate dont les parents d'une cinquantaine d'années sont installés sur une exploitation de 95 ha avec 310.000 l de quota laitier et un poulailler de 1 200 m<sup>2</sup> de dindes de chair. La Communauté de communes de Guingamp vient récemment de lui attribuer 14 ha de terres en location, ce qui porte la surface de l'exploitation à près de 110 ha.

Nos organisations, unanimes, considèrent que cette exploitation agricole est suffisamment développée pour qu'elle soit en mesure d'attendre désormais une éventuelle autre opportunité pour résoudre ses problèmes de réaménagement foncier, que personne ne songe à nier, tout en permettant l'installation progressive de cette jeune femme. L'objet de l'attribution est l'installation et non pas le regroupement des terres. Nous notons que le candidat à l'achat des terres est le père, la fille étant candidate à l'achat des bâtiments, ce qui nous laisse perplexe.

Le second projet d'installation équin ne nous paraît pas être une priorité pour l'activité agricole, aussi, sans l'écarter a priori nous pensons qu'il peut aussi attendre une autre opportunité.

Face à ces deux candidatures, deux jeunes femmes, avec conjoints et enfants, ont un projet d'installation avec brebis laitières en agriculture biologique, avec transformation à la ferme et vente directe. Elles ont un accord bancaire de financement, leur projet est viable ! Pour elles qui ont visité de nombreuses fermes, le site avec les 12 ha de terres groupées est idéal, à proximité de Guingamp avec des bâtiments facilement aménageables pour abriter leur troupeau, mais aussi pour y aménager leurs habitations. Elles ne sont pas filles d'agriculteurs, aussi, pour elles, mettre la main sur les premiers ha est une véritable épreuve conditionnant leur installation. Ces candidates hors cadre familial, en production bio et vente en circuit court sont en plein dans les débats qui animent la profession et la société. Quel message recevraient les candidats hors cadre familial, appelés à la rescousse par tous pour renforcer les installations si une fois encore certains d'entre eux se voient refuser l'accès au foncier ?

Quel message le public recevra-t-il si une installation en production intensive se voit préférée à une installation en agriculture biologique au moment de la mise en musique des objectifs du Grenelle de l'environnement et en plein débat sur les algues vertes ?

Il est urgent pour l'avenir et l'image de la profession agricole que les jeunes candidats à l'installation soient véritablement accueillis et non pas comme trop souvent considérés et traités comme des gêneurs venant contrarier les plans d'agrandissement de certains agriculteurs en place. Les stratégies de restructuration individuelles d'exploitation déjà développées ne doivent pas primer sur l'installation en agriculture.

L'urgence est à la création d'emplois dans le secteur de la production. De quel crédit la profession qui se plaint de manquer de main d'œuvre pourra-t-elle se prévaloir demain si elle refuse d'intégrer ceux qui veulent y travailler ?

1 600 exploitations se libèrent tous les ans et vont, pour la plupart, à l'agrandissement. Alors, lorsqu'un projet d'installation nouveau voit le jour, il serait urgent de le considérer comme étant d'intérêt public. Ici ce sont deux emplois sur une structure peu gourmande en foncier qui dépendent de votre décision.

De nombreux pays, tout comme celui de Guingamp, ont inscrit dans leur charte la volonté de voir se développer sur leurs territoires une agriculture diversifiée, à même de répondre aux besoins de la population locale tout en étant un exemple en terme de respect de l'environnement. Ces aspirations mobilisent beaucoup d'énergie ainsi que des moyens financiers importants via des programmes financés par l'Europe, le Conseil Régional et les Conseils Généraux bretons, ou encore les Communautés de communes... Pour quels résultats si les organismes tels les SAFER font obstacle à des projets répondants aux attentes des citoyens ?

Enfin, pour tordre le cou à un argument qui circule et qui tente de décrédibiliser Coline et Gaël, elles se sont bien intéressées à une ferme sur la commune de Trédrez Loquémau. Suite aux nombreux contacts qu'elles ont pris avec des élus pour les informer qu'elles recherchaient un site pour s'installer, Joël Le Jeune, le maire de Trédrez leur a signalé une ferme qu'elles sont allées voir et qui s'est avérée sans siège d'exploitation. Les héritiers ont en effet racheté la maison d'habitation située, qui plus est, en plein dans un village densément peuplé. Du coup, leur bel espoir s'est envolé rapidement en fumée, faute de réunir les conditions d'habitat indispensable à l'installation des deux familles. Laisser entendre qu'elles font les difficiles ou qu'elles ne savent pas ce qu'elles veulent est donc très tendancieux.

Nous vous demandons donc d'attribuer la ferme de Ty Losquet à Gaël et Coline en vous annonçant que nous faisons et que nous ferons de ce cas particulier un symbole des difficultés rencontrées par les porteurs de projet de ce type d'installation, ce que nos organisations dénoncent régulièrement.

François Salliou,  
Président d'Accueil Paysan

Rémi Le Mézec,  
Président d'Agriculture paysanne

Dominique Le Calvez  
et Patrick Thomas,  
co-présidents du CEDAPA

Gérard Bricet,  
Président de la FRCIVAM

Thierry Thomas,  
porte-parole de la  
Confédération Paysanne

Erwan Kergadallan,  
Président du GAB d'Armor

Korentin le Davay ,  
responsable départemental du  
MRJC

Emmanuel Louail,  
pour le mouvement RTF

Jean-Sébastien Piel,  
co-président de Terre de  
Liens Bretagne